

ARTICLE TROISIÈME

FONCTIONS DU SACRISTAIN

(Objets à préparer le Jeudi saint)

I. — Pour la messe et la procession

1. — À la sacristie :

a) *S'il n'y a pas de ministres sacrés :*

Les ORNEMENTS BLANCS DU CÉLÉBRANT : comme pour la messe ordinaire ;

La CHAPE BLANCHE : pour la procession ¹ ;

Des ÉTOILES BLANCHES : en nombre suffisant, pour les prêtres et les diacres ² qui assistent à la messe ;

Une ÉTOILE VIOLETTE (*non attachée*) : pour le célébrant au dépouillement des autels ;

L'ENCENSOIR ALLUMÉ : pour la messe ;

Un AUTRE ENCENSOIR : pour la procession ;

Les FLAMBEAUX : pour les céroféraires.

b) *S'il y a des ministres sacrés :*

Les ORNEMENTS BLANCS : pour le célébrant, le diacre et le sous-diacre, comme pour la messe solennelle ordinaire ;

L'AMICT, l'AUBE, le CORDON et la TUNIQUE BLANCHE : pour le sous-diacre porte-croix ;

La CHAPE BLANCHE : pour la procession ³ ;

QUATRE SURPLIS : pour les porte-dais ⁴ ;

Des ÉTOILES BLANCHES : en nombre suffisant, pour les prêtres et les diacres ⁵ qui assistent à la messe ;

Une ÉTOILE VIOLETTE (*non attachée*) : pour le célébrant au dépouillement des autels ;

Une ÉTOILE VIOLETTE (*diaconale*) : pour le diacre au dépouillement des autels ;

L'ENCENSOIR ALLUMÉ : pour la messe ;

Un AUTRE ENCENSOIR : pour la procession ;

Les FLAMBEAUX : pour les céroféraires ;

Les CHANDELIERS DES ACOLYTES.

1. Si la sacristie est éloignée de l'autel, on peut mettre la chape à la crédence.

2. Pour les prêtres, l'étoile sacerdotale ; pour les diacres, l'étoile transversale.

3. Même remarque que ci-dessus.

4. À cause de l'austérité qui doit caractériser la liturgie du *Triduum sacrum* (*Instructio S.R.C.*, II, n. 9), il ne convient pas que les porte-dais se revêtent de la chape.

5. Pour les prêtres, l'étoile sacerdotale ; pour les diacres, l'étoile transversale.

2. — À l'autel :

La CROIX : couverte d'un VOILE blanc ⁶ ;

SIX CHANDELIERS ALLUMÉS ;

Le PAREMENT BLANC ;

Le MISSEL : couvert de blanc, et ouvert ;

Les CANONS : comme à l'ordinaire ;

Pas de fleurs, pas de reliques, pas de conopée.

3. — À la crédence :

Tout ce qu'il faut pour une messe chantée ou solennelle ;

Le CALICE : avec une seule HOSTIE sur la PATÈNE ⁷ ;

Le LIVRE DES ÉPÎTRES et des ÉVANGILES ;

Les BURETTES, le PLATEAU et le MANUTERGE ;

La CLOCHETTE : pour le chant du *Gloria* ;

La CRÉCELLE : si c'est l'usage de s'en servir ;

La NAVETTE : chargée d'encens ;

Le VOILE HUMÉRAL BLANC : même s'il n'y a pas de ministres sacrés ;

UN ou PLUSIEURS CIBOIRES : pour la communion de ce jour et du lendemain ⁸ ;

Le PAVILLON : pour chacun des ciboires ;

La NAPPE DE COMMUNION et la PATÈNE ;

Les CIERGES DU CLERGÉ : pour la procession ;

Les CHANDELIERS DES ACOLYTES : pour la procession (*s'il n'y a pas de ministres sacrés*).

4. — Près de la crédence :

La CHAPE BLANCHE : si la sacristie est éloignée ⁹ ;

La CROIX DE PROCESSION : couverte de violet ;

L'OMBRELLE.

6. Le voile blanc doit être fixé par-dessus le voile violet, et facilement amovible.

7. Au rite simple, si le servant ne peut apporter le calice à l'autel au moment de l'Offertoire, le sacristain le placera sur l'autel (*et non à la crédence*) avant la messe : voir page suivante.

8. Même remarque que pour le calice.

9. Si la sacristie est rapprochée de l'autel, on pourrait y laisser la chape qu'on apportera à la fin de la messe.

5. — Hors du chœur :

Le DAIS pour la procession.

6. — Au reposoir :

Un AUTEL : sans croix ;

Le PAREMENT BLANC ;

Un TABERNACLE : surélevé et fermant à clef ;

Le CONOPÉE BLANC (ou voile du tabernacle) ;

Un grand nombre de CIERGES ALLUMÉS¹ ;

Un CORPORAL : à l'intérieur du tabernacle ;

Un CORPORAL : étendu devant le tabernacle ;

Une BOURSE BLANCHE : placée du côté de l'évangile contre le gradin ;

La CLEF DU TABERNACLE ;

Un ESCABEAU : si c'est nécessaire ;

Une LAMPE-DIEU : devant l'autel².

7. — Hors de l'église :

Hors de l'église, autant que possible, dans une chapelle indépendante, ou à la sacristie, ou même en un endroit convenable du presbytère³, on prépare ce qui est nécessaire pour recevoir le saint Sacrement : un TABERNACLE FERMANT À CLEF, avec un CORPORAL à l'intérieur, un AUTRE CORPORAL étendu devant la porte, deux CIERGES ALLUMÉS et une LAMPE-DIEU.

8. — Conseils divers :

a) Pour la messe :

1° Seule la croix du maître-autel est recouverte d'un voile blanc ; les autres croix de l'église gardent leur voile violet.

2° Si la messe est suivie de la procession au reposoir, il y a obligation d'enlever le saint Sacrement du tabernacle avant la messe : on ne met donc pas de conopée ni de voile du tabernacle.

3° On ne doit mettre ni fleurs ni reliques sur l'autel en ce jour⁴.

4° Quand on fait les encensements à la messe, le calice doit normalement être placé à la crédence jusqu'à l'Offertoire, même si le célébrant n'est pas assisté de ministres sacrés. C'est le ser-

vant qui l'apporte à l'autel au moment de l'Offertoire, utilisant au besoin un linge (ou le voile même du calice) s'il n'est pas tonsuré. Toutefois, si les servants sont trop jeunes, on peut placer le calice sur l'autel dès le début de la messe (corporal étendu et bourse à gauche contre le gradin). Dans ce cas, on met aussi les ciboires à consacrer.

5° Après la procession au reposoir, pendant le dépouillement de l'autel, on éteint la lampe du sanctuaire. On ne doit pas la rallumer jusqu'à la Veillée pascale.

6° Le maître-autel doit rester dépouillé ; on ne peut y mettre aucune tenture violette, aucun vase sacré ou décoration quelconque.

7° Après la messe, le sacristain ne doit pas éteindre les cierges de l'autel : ils doivent être éteints par un servant au cours du dépouillement de l'autel.

8° On doit vider les bénitiers de l'église⁵.

9° Il conviendrait de placer la banquette sur un marchepied, afin d'éviter au sous-diacre de s'agenouiller sur le pavé quand il demande la bénédiction du célébrant après le chant de l'Épître.

b) Pour le reposoir :

1° Le reposoir doit se trouver autant que possible hors du chœur. On l'ornera de tentures blanches ; la décoration doit être sobre⁶.

2° On peut y mettre des fleurs, mais l'autel ne doit pas en être surchargé ; on les disposera de préférence autour de l'autel, jamais immédiatement devant la porte du tabernacle.

3° Il est interdit d'y mettre des reliques, pas même celle de la vraie Croix. Sont également prohibés : les tableaux et statues de saints, les vases sacrés, etc⁷. On tolère les anges-adorateurs.

4° Il faut absolument exclure toute représentation de la Passion et du sépulcre de Notre-Seigneur⁸ ; les emblèmes funèbres sont également interdits⁹.

5° Il n'est pas permis de déposer les saintes Huiles au reposoir même dans l'intention d'y faire une cérémonie avant la messe du soir¹⁰.

6° Le tabernacle du reposoir doit être légèrement surélevé : on le place sur un socle, à la hauteur qu'atteindrait le sommet de la croix de l'autel.

1. On les allume vers la fin de la messe. Pas de stéarine, ni lampe à l'huile, ni électricité sur l'autel et les gradins (S.R.C., 2865 ; 3376 ad 3 ; 4035 ; 4086 ; 4097 ; 4147 ; 4257 ad 5 ; 4322).

2. On l'allume vers la fin de la messe.

3. Faute d'endroit convenable, on utiliserait le reposoir.

4. Q.L.P., 1956, nos 1 et 2, p. 15.

5. S.R.C., 2682 ad 54.

6. O.H.S., Féria V in cena Dómini, n. 9 ; et Ephem. Lit., 1956, vol. LXX, fasc. VI, p. 425, n. 9.

7. S.R.C., 4077 ad 10.

8. S.R.C., 3178 ad 1 et 2.

9. S.R.C., 3939 ad 2.

10. Si l'on veut faire une réception aux Huiles bénites le matin à la cathédrale, il faudra nécessairement choisir un endroit autre que la chapelle du reposoir (réponse personnelle du R.P. J. Löw, c.s.s.r., vice-relateur de la S.R.C.).

Ce tabernacle peut être en bois ou en métal ; il peut avoir la forme d'urne ou d'arche¹ : dans ce cas, on est dispensé du conopée. Il faudrait, au besoin, qu'il soit assez grand pour contenir tous les ciboires qui serviront à la communion du lendemain². Il doit fermer à clef, et la porte ne doit pas être vitrée³.

7° On aura soin de placer des prie-Dieu devant le reposoir pour les adorateurs qui doivent s'y trouver continuellement. La coutume permet de couvrir ces prie-Dieu d'une tenture convenable.

8° Tout le reposoir doit être illuminé, mais on se rappellera les décrets qui interdisent l'électricité et la stéarine à l'autel et sur les gradins⁴.

9° Si le sacristain doit s'approcher de l'autel pour changer les cierges ou pour quelque autre motif, il doit revêtir la soutane et le surplis.

10° La présence des cierges allumés sur l'autel ne dispense pas de l'obligation d'entretenir une lampe-Dieu devant le saint Sacrement.

2. — Pour le lavement des pieds

A. Si la cérémonie a lieu pendant la messe

1. — Dans le bas-chœur ou dans la nef :

DOUZE SIÈGES se faisant face : six de chaque côté ;
UN TAPIS ÉTENDU devant les douze sièges.

2. — Sur une crédence :

UN TABLIER BLANC : pour le célébrant ;
UNE PETITE AIGUIÈRE avec son PLATEAU ;
UNE SERVIETTE : pour le célébrant ;
UNE GRANDE AIGUIÈRE remplie d'EAU TIÈDE ;
UN GRAND BASSIN ;
DOUZE SERVIETTES sur un PLATEAU ;

B. Si la cérémonie a lieu en dehors de la messe

1. — À la sacristie :

TROIS AMICTS, TROIS AUBES, TROIS CORDONS : pour le célébrant et ses ministres ;
UNE ÉTOLE et une CHAPE BLANCHES : pour le célébrant ;
UNE ÉTOLE et une DALMATIQUE DE COULEUR BLANCHE (*sans manipule*) : pour le diacre ;

1. S.R.C., 26 février 1956.

2. Ce serait le cas si l'on ne pouvait trouver d'endroit convenable pour conserver le saint Sacrement, ou si cet endroit était trop éloigné du chœur pour qu'on puisse en rapporter facilement les ciboires destinés à la communion du lendemain.

3. S.R.C., 3660 ad 1.

UNE TUNIQUE DE COULEUR BLANCHE (*sans manipule*) :
pour le sous-diacre ;

LES CHANDELIERS des acolytes ;

L'ENCENSOIR et la NAVETTE.

2. — À l'autel :

LES TROIS NAPPES ordinaires ;

LE CRUCIFIX : couvert de VIOLET ;

SIX CHANDELIERS ALLUMÉS.

3. — À la crédence (*du côté de l'épître*) :

LE MISSEL de la Semaine sainte ;

LE LIVRE DES ÉVANGILES ;

UN TABLIER BLANC : pour le célébrant ;

UNE PETITE AIGUIÈRE avec son PLATEAU ;

UNE SERVIETTE : pour le célébrant ;

UNE GRANDE AIGUIÈRE remplie d'EAU TIÈDE ;

UN GRAND BASSIN ;

DOUZE SERVIETTES sur un PLATEAU.

4. — Au milieu du chœur (*ou dans la nef*) :

DOUZE SIÈGES se faisant face : six de chaque côté ;

UN TAPIS ÉTENDU devant les douze sièges.

5. — Du côté de l'évangile :

UN GRAND LUTRIN : pour le chant de l'Évangile.

3. — Pour la récitation du bréviaire au chœur

1. — À l'autel :

SIX CIERGES ALLUMÉS : « le jeudi », CIERGES DE CIRE BLANCHE ORDINAIRE ; « le vendredi et le samedi », CIERGES DE CIRE JAUNE.

2. — Près de l'autel :

LE CHANDELIER TRIANGULAIRE : avec QUINZE CIERGES DE CIRE JAUNE ALLUMÉS⁵ ;

L'ÉTEIGNOIR : près du chandelier (*ou sur la crédence*).

3. — Devant l'autel :

UN GRAND LUTRIN SANS VOILE : au milieu du chœur.

UN LIVRE DE CHŒUR : posé sur le lutrin.

4. S.R.C., 2865 ; 3376 ad 3 ; 4035 ; 4086 ; 4097 ; 4147 ; 4257 ad 5 ; 4322.

5. Ce chandelier se place du côté de l'épître, à l'endroit où le sous-diacre a coutume de chanter l'Épître. Il a été maintenu dans la nouvelle législation (S.R.C., 18 juin 1956, ad 6).